

PROJET EDUCATIF DE L'INRACI

L'INRACI fait partie du réseau de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) et se déclare libre et de caractère non confessionnel.

L'INRACI opte pour le décret daté du 31 mars 1994 (MB du 18/06/94) définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté.

Son enseignement repose toujours sur la plus grande objectivité possible.

Le projet éducatif de l'INRACI répond aux objectifs généraux de l'enseignement secondaire fixés par le décret du 24 juillet 1997 (MB du 23/09/97) en son article 6.

Ces objectifs sont :

1. promouvoir la confiance en soi et la personne de chaque élève ;
2. amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute la vie et prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

L'INRACI veille à insérer les élèves dans un monde en transformation rapide.

L'école incite les élèves à construire une société toujours plus démocratique et solidaire ; une société qui vise la promotion et l'égalité des chances de tous ses membres, qui s'enrichisse des différences, qui défende les libertés, qui favorise l'initiative, qui développe le sens des responsabilités et qui veille à la qualité de la vie.

La recherche et la réflexion sont menées avec une constante honnêteté intellectuelle, en rejetant tout cours explicatif à des dogmes, à l'argument d'autorité ou à l'irrationnel.

L'esprit de tolérance est encouragé et chacun agit comme citoyen responsable dans une société pluraliste ; citoyen tolérant, respectueux des particularités et des choix de chacun, libre, ouvert au changement et à la remise en question, capable de créer et d'innover, doté de compétences solides et apte à les actualiser en permanence, épris de paix, de générosité, de justice sociale et de dignité humaine.

L'INRACI est attentif au respect de la liberté de conscience et d'expression pour tous, pour autant que cette liberté s'inscrive dans le respect de la Constitution, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions internationales relatives aux Droits de l'homme, de la femme et de l'enfant.

Les activités (culturelles, sociales, ...) organisées sur l'initiative des élèves s'inscrivent dans la même philosophie.

Stéphan DE LIL
Secrétaire général du Pouvoir organisateur

Jacques BIERLAIRE
Président du Pouvoir organisateur